Image not found or type unknown

Droit de préemption + indivision

Par **Alfenzo**, le **13/08/2015** à **10:57**

Bonjour,
Ma mère est locataire d'un logement mis en vente et pour lequel elle peut faire "jouer" son droit de préemption. Elle souhaite acquérir ce bien mais ne dispose pas de la somme suffisante. Je souhaiterais savoir s'il est possible d'acheter ce bien en indivision (ma mère et moi-même) en conservant ce droit de préemption (il convient de préciser qu'un compromis de vente avec un autre acheteur a été signé)? Dans le cas d'une réponse positive, existe-il une quote-part d'indivision minimum que ma mère doit détenir. Bien à vous.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés